



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Intervention en séance plénière de SEM Jean-François DOBELLE  
Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du Désarmement  
Armes légères et de petit calibre  
(Genève, 10 juin 2008)

Monsieur le Président,

Puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous assurez la présidence de la Conférence du Désarmement, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction et pour l'excellente manière dont vous avez su jusqu'ici conduire nos travaux. Je souhaite également, à cette occasion, vous assurer du plein soutien de ma délégation dans la conduite de votre tâche.

J'ai souhaité prendre la parole aujourd'hui pour évoquer un sujet qui, de point de vue de ma délégation, devrait l'être davantage au sein de cette enceinte, je veux parler de la question des armes légères et de petit calibre.

Avant toutefois d'entamer mon intervention sur cette question, je saisis cette occasion pour préciser que, s'agissant de la conduite des travaux au sein de la Conférence, ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée le 15 mai dernier par la Slovénie en sa qualité de présidente du Conseil de l'Union Européenne.

Monsieur le Président,

Malgré ce que leur nom pourrait suggérer, les dommages causés par les trafics illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que de leurs munitions sont immenses. Comme l'ont déjà noté de nombreuses organisations non-gouvernementales qui s'intéressent à cette question, ce sont, si l'on se réfère aux dégâts que cause leur dissémination incontrôlée, de véritables armes de destruction massive.

Le Secrétaire général des Nations Unies a produit récemment, à la demande du Conseil de Sécurité, un rapport faisant évaluation des douze recommandations contenues dans son rapport de 2002 sur les armes légères. Ce nouveau rapport du Secrétaire général décrit la déstabilisation durable des sociétés, le pillage de leurs ressources, et les milliers de victimes qui résultent de la dissémination incontrôlée des ALPC dans le monde et particulièrement en Afrique sub-saharienne. La présentation de ce rapport a donné lieu, au cours d'une réunion qui a eu lieu le 30 avril au Conseil de Sécurité, à un débat particulièrement riche et intéressant dont je souhaite me faire l'écho ici.

Monsieur le Président,

La France est très engagée à titre national dans la lutte contre les trafics illicites d'ALPC.

Elle l'est depuis longtemps. Dès 2001, elle a contribué activement à l'élaboration puis à l'adoption du Programme d'Action des Nations Unies, qui tiendra sa troisième réunion biennale des Etats en juillet prochain, au moment où débutera la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne.

Mon pays a poursuivi des initiatives dans le cadre de différentes enceintes :

- Dans le cadre de l'Union européenne, la France a joué un rôle important dans l'élaboration et l'adoption du code de conduite sur les exportations d'armement, et de la stratégie de lutte contre le commerce illicite des ALPC et de leurs munitions.
- Nous avons également décliné une initiative internationale au sein de plusieurs enceintes (G8, UE, OSCE, Arrangement de Wassenaar) qui nous tient particulièrement à cœur, pour lutter contre le transport aérien illicite.

L'on sait par l'entremise des rapports des panels d'experts des Nations Unies que les trafics d'armes légères empruntent volontiers la voie aérienne. Or il est notoire que les trafiquants déjouent la vigilance des autorités en falsifiant les documents de transport, les plans de vols, l'enregistrement des avions, et en effectuant des vols risqués pour échapper aux contrôles.

L'initiative française vise dans un premier temps à renforcer les échanges d'informations entre Etats sur leurs dispositifs de contrôle et à permettre une meilleure coopération. Dans un deuxième temps, elle vise à favoriser un partenariat avec les entreprises de transport aérien pour identifier les meilleures mesures à adopter compte tenu de l'économie de ce secteur. Dans un troisième temps enfin, nous visons à la mise en place de guides de meilleures pratiques.

Nous souhaitons inciter les Etats, face aux écarts inhérents à la globalisation, à assurer le contrôle en amont et en aval des transferts d'ALPC (y compris en transit où se situent souvent les détournements illicites) afin de resserrer le champ de la zone grise au sein de laquelle les trafiquants d'armes, les acteurs non-étatiques, les mouvements terroristes, le crime organisé, accèdent à des armements de nature à déstabiliser des Etats ou des régions entières, à perpétrer des actes terroristes ou de piraterie.

Notre démarche vise également à renforcer la coopération entre les Etats face à ces acteurs illicites, en utilisant les réglementations existantes propres à chacun d'entre eux et en facilitant les échanges d'informations entre services étatiques concernés.

Notre action s'inscrit dans une logique de prévention et de sensibilisation. Nous souhaitons par l'entremise du « guide des meilleures pratiques » que ces Etats améliorent la mise en œuvre des contrôles requis par leur réglementation nationale ou par la réglementation internationale de manière plus systématique et responsable. En particulier il importe que les Etats concernés par le transit prennent en

considération les risques de détournement de la cargaison ou de violation d'embargos des Nations Unies en fonction des critères contenus dans le guide.

Le guide constitue à notre sens un outil d'assistance à la décision des services nationaux étatiques concernés par le contrôle du transport aérien, services ne disposant pas toujours de l'expertise et des réflexes adéquats pour contrer ce type de trafics. Le guide est susceptible de déboucher sur des actions de coopération et d'assistance aux Etats qui en feraient la demande.

Si nous arrivons à promouvoir au sein des structures étatiques concernées par le transport aérien (et ce selon les modalités et les spécificités de chaque Etat ainsi que dans le respect de leur souveraineté) une prise de conscience quant à leur responsabilité dans la lutte contre le trafic d'armes, nous aurons atteint l'objectif principal de notre initiative. Le reste appartient à la volonté de chaque Etat d'échanger les informations pertinentes qui permettront de lutter efficacement contre les réseaux de trafiquants d'armes.

Le transport aérien est un nœud essentiel des trafics, et nous espérons contribuer à trancher ce nœud.

- Au sein des Nations Unies enfin, mon pays est engagé dans certaines des initiatives sur lesquelles nous fondons nos espoirs les plus vifs, car elles permettent d'aborder plusieurs facettes essentielles des trafics :

. L'origine des ALPC : La traçabilité et le marquage des ALPC constituent l'un des éléments essentiels pour lutter contre les trafics. C'est pourquoi la France et la Suisse ont pris l'initiative de l'instrument international adopté en 2005. Nous aurions espéré que cet instrument ait une valeur juridiquement contraignante. La coopération internationale est encore bien trop faible dans ce domaine. Mais nous nous félicitons du pas que cette initiative a permis de franchir, car elle montre le chemin de l'avenir.

. Les intermédiaires : mon pays participe activement à l'élaboration, en cours, d'un instrument de lutte contre le courtage illicite des ALPC. Nous savons que les courtiers sont devenus une figure centrale, inévitable et nocive, des trafics .

. Leur complément indispensable : Je souhaite aussi insister sur l'importance de ne pas oublier les munitions. Ce ne sont pas seulement les armes, mais bien aussi leurs munitions et leurs dépôts poreux ou clandestins qui alimentent les conflits. La France est donc très engagée dans le groupe d'experts sur les stocks de munition en surplus qui se réunit cette année à New York, suite à l'initiative qu'elle avait lancée conjointement avec l'Allemagne en 2006.

. Les destinataires : Pour finir enfin, nous soutenons toutes les initiatives visant à assurer un meilleur contrôle des transferts d'ALPC. Nous nous félicitons, à cet égard, de la tenue des travaux d'experts sur un traité sur le commerce des armes (ATT). Il s'agit d'une initiative majeure, qui n'a pas vocation à s'appliquer qu'aux seules ALPC mais qui contribuera à une gestion plus responsable de leurs transferts et à meilleure coopération internationale en la matière. Il est trop tôt pour préjuger de l'aboutissement des travaux en cours car nous n'en sommes qu'à la moitié des quatre semaines de réunion prévues. Ce qui se dégage à ce stade, c'est une idée de plus en plus précise de ce sur quoi, au-delà des termes très généraux du mandat fourni par la résolution 61/89 du 6 décembre 2006, les experts pourront être amenés

à se prononcer utilement. Il s'agit, sans ordre de priorité, de la faisabilité technique d'un tel instrument, de la définition précise des catégories de matériels auxquelles les dispositions d'un futur traité s'appliqueraient et de la nature et des modalités d'application de ces dispositions. Ce dernier point, naturellement, demeurera jusqu'au bout du processus le plus difficile. Nous demeurons cependant convaincus qu'il est possible de nous entendre sur un socle minimal de critères communs.

Monsieur le Président,

Ces efforts intenses ne font pas oublier l'ampleur du chemin qui reste à parcourir. Nous avons devant nous plusieurs échéances essentielles.

Je ne peux qu'encourager les Etats membres à s'investir pleinement dans la prochaine réunion biennale des Etats parties au programme d'action des Nations unies et dans les groupes d'experts dont les travaux sont en cours.

Nous le devons aux victimes d'aujourd'hui et de demain, en particulier les femmes et les enfants. Il en va de notre lourde responsabilité en tant que garants de la paix et de la sécurité internationales.

En prenant la parole sur ce thème au sein de la Conférence, mon intention n'est bien évidemment pas de l'appeler à se saisir d'une question déjà traitée ailleurs sous différents angles, mais bien plutôt de contribuer à ce travail de réveil des consciences qui peut et doit être le nôtre sur cette question cruciale.

Je vous remercie Monsieur le Président./.